Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260605-073_06_2026-DE

Bordereau de signature

Election des délégués sénatoriales

Signataire	Date	Annotation
Frédérique MINSSIEUX	08/06/2026	**Action : Visa**
Thierry BEAUJOUAN	08/06/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de Thierry BEAUJOUAN (Maire , COMMUNE DE GUIPRY-MESSAC) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 22 mai 2026 à 14:45 au 22 mai 2029 à 14:45.
Frédérique MINSSIEUX	09/06/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : PDF_34304 // Deliberations

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260605-073_06_2026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	21	

Vote
Aucun
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, GENDROT Jean-Marc, MAUNY Odile, MENOUX Serge, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria DIVET Chrystèle, LACHUER Maude, MARTIN Alice, PAUMIER Vanessa, PENIGUEL Anne-Laure, TRÉMOUREUX Audrey, MM : CHEREL Emmanuel, L'HERNAULT Thimothée, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : FOUREL Céline à Mme PLANCHENAULT Thérèse, GUILLOT Sandrine à M. BEAUJOUAN Thierry, LERAY Michel à M. GENDROT Jean-Marc, MERCIER Gaëlle à Mme TRÉMOUREUX Audrey, VOLAND Christian à M. DIVET Marcel, Mmes : GÉRARD Marie à M. PITRE Rémi LE CORRE Maëla à M. VENET Clément, MM : BOULAIS Marvin à Mme LACHUER Maude, GIROT Charles-Henry à Mme FERRIER Marie-Josèphe, RIVAUX Emmanuel à M. ROUL Christophe, SAULNIER Thomas à Mme CHAMPAGNAT Victoria,
Absent(s) : M. CHEVÉ Pierre-Henri

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUL Christophe

073_06_2026 – Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

Le conseil municipal se réunit à la Mairie annexe, le 5 juin 2026 à 19h00 heures, pour procéder à l'élection des délégués pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2026.

M. le Maire indique que doivent être élus 22 délégués et 7 suppléants pour la commune de Guipry-messac.

DELIBÉRATION

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme ou M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 08/06/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260605-073_06_2026-DE

jeunes. Il s'agit de M. Marcel DIVET, M. Rémi PITRÉ, Mme Alice MARTIN et M. Clément VENET.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués titulaires

Composition des listes :

Liste A : M. BEAUJOUAN

Liste B : Mme ALONZO BOUSQUET

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 32

1re répartition :
Ont obtenu :
- liste A : 29 voix
- liste B : 3 voix

Le quotient applicable est : 32/22= 1,45
1re répartition :
La liste A obtient : 29 : 1.45 = 20, soit 20 sièges
La liste B obtient : 3 : 1.5 = 2.07, soit 2 sièges

Ainsi 22 sièges ont été attribués.

c) Élection des délégués suppléants

Composition des listes :

Liste A : M. BEAUJOUAN

Liste B : Mme ALONZO BOUSQUET

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 32

1re répartition :
Ont obtenu :
La liste A obtient : 29 : 4.57 = 6.34, soit 6 sièges
La liste B obtient : 3 : 4.57 = 0.65 , soit 0 siège
Le quotient applicable est : 32/7= 4.57

Ainsi 6 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 7e siège :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260605-073_06_2026-DE

Liste A (Nb de voix) : (Nb de sièges déjà obtenus+1) = 29/8 = 3.625
Liste B (Nb de voix) : (Nb de sièges déjà obtenus+1) = 3/1 = 3

La liste A emporte ainsi ce 7e siège.

M. le maire proclame les résultats définitifs :
Liste A : 7 sièges
Liste B : 0 siège

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN